

	<b>Aide financière sur les formations VE</b>
	<b>Thématique : Accompagnement clubs</b>
	<b>Destinataires : Clubs</b>
	<b>Nombre de pièces jointes : 0</b>
	<b>Information</b> Date de rédaction : juin 2024

Le Comité d'Ille et Vilaine de Basket Ball accompagne les clubs dans les formations Vivre Ensemble (pratiques non compétitives) des bénévoles.

Une aide financière à hauteur de 50% des frais pédagogiques est mise en place pour les clubs d'Ille-et-Vilaine. Les formations Vivre Ensemble de la Fédération Française de Basket Ball sont les suivantes :

- Le Micro basket
- Le Basket Santé
- Le Basketonik

Voici les conditions pour l'obtention de l'aide financière :

- Le stagiaire est un bénévole d'un club d'Ille-et-Vilaine
- Le stagiaire est licencié à la FFBB
- Le club ne pourra bénéficier de l'aide financière qu'une seule fois par saison sportive
- Le club s'engage à labelliser la pratique sur la saison qui suit l'obtention du diplôme fédéral.

Pour rappel, les couts pédagogiques des salariés sont pris en charge par l'OPCO.  
Pour toutes questions sur ce sujet, veuillez contacter Anaëlle Mancel via Comklub.

Voici la procédure :

1. Se rapprocher de Rozenn Savin via Comklub
2. Respecter les conditions ci-dessus
3. Transmettre une attestation sur l'honneur du président sur le projet de la mise en place d'un label
4. Envoyer votre facture à Catherine Gérard via Comklub  
Indiquer sur la facture :
  - Le destinataire : Comité d'Ille-et-Vilaine de Basketball
  - L'intitulé : « Participation financière à la formation VE »
  - Le montant de la prise en charge
5. Envoyer également en justificatif la facture acquittée du paiement de la formation

Le Comité d'Ille-et-Vilaine